OFFRE D'EMPLOI

Responsable de l’aréna, des parcs et des terrains de jeux

3e affichage

Présentation du poste

Sous la responsabilité du directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le responsable de l’aréna, des parcs et des terrains de jeux veille à la saine gestion de ces installations. Le titulaire assure une prestation de services efficace et efficiente quant à l’entretien de ces installations afin d’offrir à la population un environnement sécuritaire et de qualité. Le responsable de l’aréna, des parcs et des terrains de jeux agit aussi à titre de gestionnaire pour les employés sous sa responsabilité immédiate et doit donc assurer l’ensemble des activités liées à la gestion de ces ressources humaines.

Principales responsabilités

Gestion du service de l’aréna, des parcs et terrains de jeux.

- Veiller au bon déroulement des opérations de l’aréna, des parcs et des terrains de jeux ainsi que du centre de plein air;
- Assurer un soutien technique et professionnel aux utilisateurs, bénévoles et organismes fréquentant les lieux;
- Collaborer au besoin avec les instances culturelles gouvernementales, régionales et locales;
- Assurer la coordination des événements locaux et régionaux prenant place à l’aréna, dans les parcs ou les terrains de jeux;
- Participer aux projets de développement des activités de loisirs et d’amélioration des infrastructures;
- Assurer la gestion des employés réguliers et contractuels sous sa responsabilité selon les normes de la convention collective : planification des horaires et des tâches, embauche et coordination de la formation des nouveaux employés, évaluation, etc.;
- Assurer le respect du budget alloué aux activités liées à l’aréna, aux parcs et aux terrains de jeux;
- Veiller à la conformité de l’entretien des lieux et des équipements;
- Veiller à la sécurité des installations et signaler les correctifs nécessaires au besoin;
- Au besoin, répondre aux urgences ou aux demandes spécifiques découlant des opérations de l’aréna, des parcs et des terrains de jeux.

Compétences et qualifications recherchées

- Diplôme universitaire de premier cycle en loisirs, culture et tourisme, en récréologie ou autre discipline connexe;
- Un DEC dans un domaine pertinent au poste lié à plusieurs années d'expérience significatives pourra être considéré;
- Minimum de 5 ans d’expérience pertinente au poste;
- Expérience en gestion et en administration;
- Expérience en milieu municipal, un atout.

Conditions de travail

- Poste à temps plein (35 heures/semaine)
- Salaire selon l'expérience et la grille salariale en vigueur.

Dépôt de candidatures :

Faire parvenir sa candidature accompagnée de son curriculum vitæ **avant 16 h, le vendredi 23 octobre 2026**, à: candidature@villesadm.net

Nous respectons le principe d’équité en matière d’emploi. L’utilisation du masculin ne sert qu’à alléger le texte. Notez que seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.